

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 23 mars 2023

Direction Administration Générale - Elections - Services à la Population
N°06.03.2023.28

Objet : Subventions Culture 2023

Date de la convocation : 15 mars 2023

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 25

PRESENTS :

M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, M. Rachid ARBI, Mme Monique COLOMBOTTI, M. Yaya SARR, Mme Sylvie OMONT, M. Rosario TARSIA, Mme Valérie HOULIER, MM. Stéphane FAUCHE, Guy KIVATA, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Laëtitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE.

POUVOIRS :

M. Jean-David HOUNKPATI a donné pouvoir à Mme Fabienne TELLIEZ.
M. Philippe LEFEBVRE a donné pouvoir à M. David BEAUCOUSIN.
Mme Coumba SALL a donné pouvoir à Mme Mélanie DELACOUR.
M. Infali DABO a donné pouvoir à Mme Sylvie OMONT.
M. Frédéric LEBALLEUR a donné pouvoir à Mme Hawa HAMIDOU.
Mme Alexandra EMERY a donné pouvoir à M. Rachid ARBI.
Mme Corine PALMENTIER a donné pouvoir à M. Frédéric MARCHE.

ABSENTS :

M. Ibrahim DEM.
Mme Clélia DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Guy KIVATA

RAPPORTEURS : Rosario TARSIA/ Frédéric MARCHE

Dans le cadre de sa préparation budgétaire, il est proposé de retenir les subventions suivantes :

MUSIC'O BAHUT	800€
---------------	------

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise - 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 - Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Subventions Culture 2023

Date de transmission de l'acte : 27/03/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 27/03/2023

Numéro de l'acte : 06-03-2023-28 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20230323-06-03-2023-28-DE

Date de décision : 23/03/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Vu :

- La délibération N°09-01-2023.09 du 9 février 2023 portant sur l'approbation de la Convention d'objectifs et de la Convention d'occupation des locaux entre la Ville de Cléon et l'Association La Comédie Errante pour l'année 2023.

LA COMEDIE ERRANTE	11849€
--------------------	--------

Vu :

- La délibération N°13-08-2022.215 du 8 décembre 2022 portant sur l'approbation de la convention entre la Ville de Cléon, la Coopérative agroécologique M'AMRANE et l'APRE.

APRE – Projet Maroc (M'AMRANE)	5000€
-----------------------------------	-------

Vu :

- La délibération N°13-03-2022.129 du 24 mars 2022 portant convention d'objectif et d'occupation pluriannuels entre la Ville de Cléon et l'association LA TRAVERSE 2022-2025.
- L'article 3.1 de ladite convention portant précision sur le montant de la subvention allouée annuellement à l'association LA TRAVERSE.

LA TRAVERSE	684500€
-------------	---------

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE ces propositions.

DIT que le montant des subventions ainsi attribuées est arrêté à la somme de :

- Nature 65748 – Toutes fonctions : 702 149 € (sept cent deux mille cent quarante-neuf euros).

Pour copie conforme,

Cléon, le 23 mars 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

